

Analyse et évaluation du mandat judiciaire

- identifier les motifs et les objectifs du mandat judiciaire
- recueillir et analyser les informations contenues dans le dossier au tribunal

Accompagnement tutélaire et suivi du projet de vie

- rechercher l'existence d'actions juridiques ou administratives en cours d'interventions médicales ou médico-sociales et conduire les actions correspondantes
- prendre les mesures conservatoires et urgentes nécessaires
- assister ou représenter la personne protégée dans les actions administratives ou judiciaires dans lesquelles elle est impliquée
- conduire l'action et en assurer le suivi
- conseiller la personne sur l'opportunité de tout engagement
- mesurer les incidences financières liées aux besoins et aux demandes

Construction d'une relation et d'un projet d'intervention dans le cadre d'un mandat judiciaire

- établir une relation avec la personne protégée
- évaluer les capacités et les limites d'autonomie de la personne
- réaliser une évaluation complète de la situation de la personne protégée
- établir un projet d'intervention dans le cadre du mandat judiciaire, en tenant compte des habitudes de vie, du projet et des choix de la personne

Protection de la personne

- informer la personne et lui expliquer les actions menées, leur utilité, leur degré d'urgence, leurs résultats ou effets
- respecter la parole et assurer le recueil de l'expression de la volonté de la personne protégée
- assurer la gestion administrative
- veiller aux conditions de la vie et à la préservation du logement, dans le respect du choix du lieu de résidence de la personne
- veiller au respect des droits fondamentaux et à la garantie des libertés individuelles de la personne
- veiller aux besoins fondamentaux dans la vie quotidienne et s'assurer de la coordination des intervenants spécialisés
- accompagner la personne pour la réalisation des démarches à caractères personnels
- diagnostiquer les problématiques de la situation de la personne : sociale, médicale, environnementale, comportementale, mise en danger
- aviser le Juge des Tutelles en cas de situation de mise en danger de la personne

Protection et gestion des ressources et des biens

- évaluer et actualiser la situation budgétaire
- évaluer la situation patrimoniale (inventaire) et assurer la protection des intérêts patrimoniaux
- assurer une gestion budgétaire, financière et fiscale adaptée en veillant aux intérêts de la personne (budget)
- remettre et expliquer les comptes de gestion
- établir un compte annuel de gestion

Personne Protégée

Travail en réseau et communication

- rendre compte du mandat judiciaire au Juge des Tutelles
- communiquer, échanger avec les interlocuteurs, dans l'intérêt de la personne protégée
- participer à la coordination avec les institutions et les professionnels, dans l'intérêt des personnes
- s'inscrire dans une pluridisciplinarité interne et externe

Favoriser l'intégration familiale, sociale et professionnelle

- préserver les liens avec la famille et les proches
- lutter contre la solitude et la marginalisation
- favoriser l'accès au travail et à la possibilité de bénéficier de formation continue
- permettre l'accès aux loisirs

Veille, expertise, formation

- assurer une veille documentaire et en appliquer les répercussions dans la réalisation du mandat judiciaire
- recueillir, organiser, classer les documents du dossier de la personne, synthétiser et analyser les informations disponibles
- actualiser ses connaissances et développer des compétences notamment dans le cadre de la formation continue
- contribuer à la professionnalisation des stagiaires en formation